



REF : FD/SC

Dossier suivi par : Sandrine CAUCHOIS

Mail : associations@gareoult.fr

Service Associations

ANNÉE 2025
Ville de Gareoult
DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint le **dossier de demande de subvention pour l'année 2025**, à nous retourner complété et accompagné des pièces justificatives avant le **SAMEDI 1^{er} MARS 2025 délai de rigueur**. Attention ! Les dossiers non parvenus à cette date ou incomplets ne seront pas pris pour l'attribution des subventions 2025.

Nous vous informons dès maintenant qu'une Cérémonie des sportifs et bénévoles méritants gareoultais sera organisée le vendredi 7 mars à 18H30 à la Maison de Gareoult afin de valoriser les performances et l'investissement de vos membres.

Pour la bonne organisation de cet événement, vous vous invitons à nous faire part de vos propositions via ce dossier (page 6) et espérons avoir le plaisir de vous y retrouver.

Par ailleurs, nous profitons de ce courrier pour remercier de leur aide, les associations ayant participé aux manifestations organisées par la mairie au cours de l'année. Nombre d'entre elles ont été un succès et l'implication de tous y a beaucoup contribué.

En 2025, nous vous solliciterons à nouveau et espérons que vous serez nombreux à y prendre part.

Le service Associations est à votre disposition au **04 94 72 87 08** ou par mail à **associations@gareoult.fr** pour vous apporter tous renseignements complémentaires ou vous aider à remplir ce dossier.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Maire et par délégation
Basile BRUNO

Adjoint délégué
à la vie associative

Pour le Maire et par délégation
Pascale ULRICH

Adjointe déléguée
aux relations avec les associations sportives



**ANNÉE 2025
Ville de Garéoult
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Nom de l'association :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- Première demande
- Renouvellement d'une demande



MAIRIE DE GAREOULT - Hôtel de Ville - 83 136 GAREOULT
Service Associations: 04 94 72 87 08 / associations@gareoult.fr



Cadre réservé au service Associations :

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

SAMEDI 1^{er} MARS 2025

Les dossiers COMPLETS doivent être adressés par courrier à :

**Monsieur Le Maire - Service Associations
Place de l'Eglise
83136 GAREOULT**

Vous pouvez également télécharger un dossier de demande de subvention :
Site : www.gareoult.fr

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE

En cas de PREMIERE DEMANDE ou de CHANGEMENT(S) en cours d'année

Pièces à joindre au dossier :

Extrait de déclaration de l'association au journal officiel
Statuts de l'association
Attestation d'assurance de l'année en cours
Compte rendu de la dernière Assemblée Générale Ordinaire (et extraordinaire si nécessaire)
Composition du bureau
Documents comptables présentés et adoptés lors de la dernière Assemblée Générale
Relevé d'Identité Bancaire

En cas de RENOUELEMENT

Pièces à joindre au dossier :

Compte rendu de la dernière Assemblée Générale Ordinaire (et extraordinaire si nécessaire)
Composition du bureau
Documents comptables présentés et adoptés lors de la dernière Assemblée Générale
Attestation d'assurance de l'année en cours
Relevé d'Identité Bancaire

----- **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

NOM ET SIGLE DE L'ASSOCIATION :

PRÉSIDENT(E) DE L'ASSOCIATION (désigné(e) par les statuts) :

NOM PRENOM : -----

ADRESSE DU PRÉSIDENT : -----

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL : -----

TELEPHONE : ----- COURRIEL : -----

DATE DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE : -----

L'ASSOCIATION EST-ELLE AGREEE OU AFFILIEE A UNE FEDERATION ?

Si oui, précisez : -----

COMPOSITION DU BUREAU (Vice-Président/ Secrétaire / Trésorier : Nom Prénom, tél, mail)
A JOINDRE OU À PRÉCISER CI-DESSOUS :

Pour une 1^{ère} demande ou changement en cours d'année, précisez :

OBJET DE L'ASSOCIATION : -----

DATE DE DECLARATION AU JOURNAL OFFICIEL : -----

----- COMMUNICATION

INFORMATIONS A FAIRE PARAÎTRE SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Nom et fonction du contact (si différent du Président) : -----

Tél. : ----- Mail. : -----

Autre (site internet, page Facebook...) : -----

----- LIEUX D'ACTIVITÉS

LIEUX D'ACTIVITÉS À GARÉOULT – Nombre moyen de participants par séance

O Nom de la Salle : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

-

Nombre moyen de participants par séance : -----

O Nom de la Salle : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

Nombre moyen de participants par séance : -----

O Nom de la Salle : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

Nombre moyen de participants par séance : -----

O Nom de la Salle : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

Nombre moyen de participants par séance : -----

LIEUX D'ACTIVITÉ DANS LES AUTRES COMMUNES DE LA PROVENCE VERTE :

O Ville : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

O Ville : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

O Ville : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

PÉRIODE(S) ANNUELLE D'ARRÊT(S) D'ACTIVITÉ (vacances scolaires, période estivale...)

(Si autre que complexe sportif et Salle des Restoubles)

VIE ASSOCIATIVE

NOMBRE d'ADHÉRENTS À JOUR DE LEUR COTISATION (au 31 décembre 2024) : -----

Précisez : Femmes Hommes

Nombre de bénévoles actifs contribuant régulièrement à l'activité de l'association sans être rémunérés

En 2023 : ----- En 2024 : -----

NOMBRE TOTAL D'ADHERENTS GAREOULTAIS : -----

Selon les tranches d'âges : de 3 à 12 ans : -----
de 12 à 17 ans : -----
de 18 à 59 ans : -----
plus de 60 ans : -----

Nombre total d'adhérents Non Gareoultais : -----

Selon les tranches d'âges : de 3 à 12 ans : -----
de 12 à 17 ans : -----
de 18 à 59 ans : -----
plus de 60 ans : -----

MONTANT DE L'ADHÉSION :

Enfant :€ Adulte :€ Autres (à préciser) :€

PART REVERSÉE À LA FÉDÉRATION (Licence/assurance) : €

(Merci de nous transmettre la facture de la fédération concernée précisant le nombre exact d'adhérents)

-----SPORTIFS ET BÉNÉVOLES MÉRITANTS

PLUS HAUTE PERFORMANCE SPORTIVE OBTENUE EN 2023 et 2024 :

Titre : -----

Nom du ou des adhérent(s) ou membres de l'équipe concernée :

ET/OU BÉNÉVOLE MÉRITANT D'ÊTRE MIS À L'HONNEUR EN 2025

Nom et Prénom : -----

Rôle dans l'association et justification de la proposition de mise à l'honneur :

-----PARTICIPATION À LA VIE DE LA COMMUNE

ACTION(S) PONCTUELLE(S) PROPOSÉE(S) EN 2024 (Hors activités régulières et forum des Associations)

Aux membres de l'Association :

Dans le cadre des animations et manifestations organisées par la Mairie :

Dans le cadre des animations et manifestations organisées par d'autres communes :

PROGRAMME D'ACTION(S) POUR L'ANNÉE 2025 :

Dans le cadre des activités propres à l'association :

Précisez et décrire le type d'événement, son objectif et la date approximative

En collaboration avec la Mairie

Dans le cadre de sa programmation événementielle pour 2025, la Ville de Garéoult souhaite organiser, en complément des événements habituels, différentes animations sportives et/ou culturelles, dont le programme vous sera communiqué prochainement.

L'objectif de ces actions est d'y associer un maximum d'associations afin de valoriser et de faire connaître le tissu associatif local. Avant qu'une réflexion commune ne soit menée, merci de préciser :

Nombre de bénévoles susceptibles de participer à une manifestation organisée par la Mairie :

Exemples d'animations / initiations ou ateliers susceptibles d'être organisées par l'association :

Matériel de l'Association pouvant être mis à la disposition de la Mairie ou d'une autre association pour le bon déroulement de la (ou des) manifestation(s) :

----- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Joindre obligatoirement les documents comptables présentés et adoptés à la dernière Assemblée Générale

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

COMPTE DE RÉSULTAT - ANNEE 2024

Exercice 2024 : date de début ----- date de fin -----

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
60- Achat				70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitations (1)			
Autres fournitures				Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61- Services extérieurs				-			
Locations immobilières				-			
Entretien et réparation				-			
Assurance				Région(s) :			
Documentation				-			
Divers				-			
62- Autres services extérieurs				Département(s) :			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				-			
63- Impôts et taxes				Organismes sociaux (à détailler) :			
Impôts et taxes sur rémunération				-			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel				Fonds européen			
(Rémunération des personnels, Charges sociales,				CNASEA (emploi aidé)			
Autres charges de personnel)				Autres aides, dons ou subventions affectées			
65- Autres charge de gestion courante				-			
66- Charges financières				75- Autres produits de gestion courante			
67- Charges exceptionnelles				76- Produits financiers			
68- Dotations aux amortissements				78- Reports ressources non utilisées			
.....
I. Charges indirectes affectées à l'action				I. Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87- Contributions volontaires en nature			
(Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévoles)				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (2)
L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. (3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

BUDGET PREVISIONNEL - ANNEE 2025

CHARGES	MONTANT en euros	PRODUITS	MONTANT en euros
60- Achat		70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		-	
Entretien et réparations		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s) :	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		75- Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charge de gestion courante		76- Produits financiers	
66- Charges financières		77- Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78- Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79- Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Article L1611-4 - Modifié par [LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 84](#)

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

----- **DEMANDE DE SUBVENTION**

MONTANT de la subvention demandé pour l'année 2025 :
----- €

**INFORMATION RELATIVE À L'EMPLOI DE LA SUBVENTION
ATTRIBUÉE EN 2024**

RAPPEL DE LA SUBVENTION OBTENUE EN 2024 : -----

Acquisition(s) ou action(s) réalisée(s) grâce à la subvention obtenue en 2024

Précisez la nature et le montant de l'acquisition et/ou de l'action réalisée et joindre les justificatifs confirmant la réalisation de ce projet et/ou de cette dépense.

Si l'action ou l'acquisition n'a pas été réalisée, précisez la raison et le délai de réalisation envisagé ?

**INFORMATION RELATIVE À L'EMPLOI DE LA SUBVENTION
DEMANDÉE EN 2025**

**ACQUISITIONS OU ACTIONS ENVISAGÉES GRÂCE À LA SUBVENTION
DEMANDÉE EN 2025**

Précisez la nature et le montant de l'acquisition et/ou de l'action envisagée :

----- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ----- (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association -----

- certifie que l'association est régulièrement déclarée

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée **au compte bancaire ou postal de l'association** – Joindre un Relevé d'identité bancaire ou postal.

Fait, le à

Signature

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

LE CADRE LEGAL D'UNE SUBVENTION

DEFINITION LEGALE A LA SUBVENTION (Loi du 31 juillet 2014) :

« Art. 9-1.-Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.

« Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

CARACTERISTIQUES JURIDIQUES D'UNE SUBVENTION DECOULANT DE CETTE DEFINITION

A la différence du marché public ou de la délégation de service public, la subvention :

- Ne répond pas à un besoin exprimé par une autorité publique. Elle est à l'initiative de l'association.
- L'association ne répond pas à un besoin propre préalablement exprimé d'une autorité publique.
- N'est pas la contrepartie d'une prestation de service
- Peut excéder le coût de mise en œuvre du projet. L'association peut réaliser un excédent qualifié de raisonnable
- Est discrétionnaire
- Satisfait l'intérêt général ou local
- Il est possible de financer aussi bien un investissement que le fonctionnement général ou un projet
- Déterminé

QUELQUES ADRESSES UTILES

ASSOCIATIONS.GOUV.FR

(Secrétariat d'Etat chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Ville Associative)

Informations utiles concernant la création, la gestion et le développement de son association

En savoir plus : www.associations.gouv.fr

CENTRE DE RESSOURCES DEPARTEMENTAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

68 avenue Victor Agostini / 83 000 TOULON

crdva@laligue83.org / Tél. 04 94 24 72 96

En savoir plus : <https://fol83laligue.org/centre-de-ressources/>

CENTRE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAR

Rue Emile Ollivier – Maison des Sports l'Hélianthe / 83 000 TOULON

cdosvar@cdos83.org / Tél. 04 94 46 01 92

En savoir plus : <https://var.franceolympique.com>